

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 4

Artikel: Vieux drapeaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Vieux drapeaux.

On a beaucoup parlé, ces derniers jours, des Suisses et du pape, à l'occasion des fêtes du 400^e centenaire de la fondation de la garde suisse du Vatican.

Longtemps, les papes et les Suisses, en général — pas seulement ceux du Vatican — firent très bon ménage. Leur bravoure, leurs nombreuses victoires, avaient acquis aux Confédérés une réputation de la plus haute valeur. Tous les princes recherchaient leur alliance ; les papes ne furent point les derniers à la solliciter, à l'obtenir et à s'en servir utilement. Aussi, trouve-t-on, dans nos archives et dans nos musées, de nombreux témoignages de reconnaissance pour services rendus, donnés aux confédérés par les papes.

Sixte IV, qui vainquit la Lombardie grâce à l'appui des cantons, délégua de Rome pour la Suisse un légat porteur d'indulgences, d'une bannière bénite et d'une bulle, gardée dans les archives de Berne.

Nous vous avons estimés dignes d'être décorés par un présent spécial de la part du St-Siège, dit le pape dans cette bulle, à titre de ses principaux défenseurs et de ses plus fidèles conservateurs... *Soyez bénis, mes fils ! de la part du Seigneur, à cause de votre fidélité au St-Siège apostolique.*... Nous avons béni nous-même cette bannière, afin que combattant sous elle, vous ayez toujours avec vous la bénédiction du Dieu Tout-Puissant... Maudit soit quiconque combattra contre vous, quand vous défendrez l'Eglise romaine, ou cherchera à vous résister. — Donné à Rome, auprès de St-Pierre, en l'année 1478 de l'incarnation du Seigneur, le soir des Ides de Mars et de notre pontificat l'an 8. — Signé D. Gallet, et adressé à nos chers fils, les confédérés de la haute ligue de l'Allemagne supérieure.

Cette bulle était accompagnée de la permission de battre des espèces d'or, accordée aux Bernois par le pape. On conserve, avons-nous dit, ce document dans les archives de Berne. Quant à la bannière, on ignore où elle est. La chronique de Stettler dit qu'elle se perdit en route.

Un peu plus tard, le pape Jules II renchérit de beaucoup sur les bontés de son oncle à l'égard des Suisses. Ceux-ci, il est vrai, avaient fait davantage encore pour ce belliqueux pontife. Détachés, par le cardinal de Sion, du service de France, il avaient embrassé avec un zèle peu commun la cause du Saint-Siège.

En 1512, Jules II décerna aux Suisses, par une bulle solennelle, le titre glorieux de *défenseurs de la liberté de l'Eglise*. Il leur envoya deux magnifiques bannières, auxquelles il ajouta une superbe épée en or, et un chapeau d'hermine, en forme de couronne ducal, garni de perles et de pierreries, orné d'une colombe, emblème du St-Esprit, et terminé par un globe d'or. La bulle, l'épée et le chapeau furent déposés à Zurich ; les deux bannières ont été remises à l'abbé de Notre Dame des Hermites qui les fit placer dans l'église du couvent.

Non content de ces marques de libéralité au Corps helvétique, Jules envoya de plus, à cha-

un des cantons et des Etats alliés, ainsi qu'à la ville de Frauenfeld, un drapeau particulier, aussi béni, portant quelque peinture ou image sainte. Zurich, Berne, Lucerne, St-Gall, Bâle, Fribourg, Appenzell, Schwytz, Mulhouse, etc. eurent chacune leur drapeau. A ceux de Schwytz, le pontife permit des processions privilégiées avec le drapeau reçu ; à la ville de Schaffhouse, de mettre une couronne d'or sur le chef du béliet de ses armes et de lui dorer la corne des pieds ; à la ville de Mulhouse, de changer en or la couleur de sa roue de moulin, qui était de gueule ; à la ville de Bienne, de peindre de la même couleur le tranchant de ses deux haches. Chacun des bannerets obtint une indulgence fort étendue, attachée à la charge qui lui conférait la garde de l'étendard sacré de son canton.

Tous ces présents, qui coûtèrent beaucoup de sang aux Suisses et peu d'argent au trésor du Saint-Père, furent reçus avec grand respect. A Bâle, neuf cents jeunes soldats allèrent jusqu'à la frontière à la rencontre du drapeau ; cinq cents citoyens sortirent hors des portes pour le recevoir convenablement. C'est dès lors qu'on a mis le chapeau au-dessus des armes du Corps helvétique et qu'il est devenu l'emblème de notre liberté. C'est aussi là l'origine de la couronne ducal qui surmonte l'écusson de quelques cantons dans leurs monnaies.

Cependant, ajoute le doyen Bridel, à qui nous avons emprunté tous ces détails, la gloire des honneurs mondains, même des plus brillants, est si transitoire et de courte durée, que la plupart de ces drapeaux sont ensevelis maintenant dans la poussière et qu'on ne les expose nulle part aux yeux des fidèles et des curieux. Ce n'est point sans peine que j'ai pu obtenir de voir celui du canton de Schwytz ; et, à mon grand scandale, j'ai remarqué que le *cierge* qui doit continuellement brûler dans le lieu où cette bannière est déposée, était dès longtemps consumé.

Ce fat justement ce pape Jules II qui, on l'a redit ces jours, se donna le premier une garde suisse. Et, à propos de cette garde fidèle, le bon doyen rappelle qu'en 1527, lors du sac de Rome par l'armée impériale, tous les soldats qui la composaient aimèrent mieux se faire massacrer que de rendre les postés qui leur étaient confiés.

Cet événement est le digne pendant du massacre des Suisses aux Tuileries, le 10 août 1792.

Very Well.

Un journal annonçait l'autre jour, en ces termes, le retour au pays d'un de nos compatriotes qui a fait une jolie fortune dans la république Argentine :

« M^{...}, qui a gagné une « grande » fortune dans la république Argentine, vient de rentrer en Suisse, au milieu de ses nombreux amis. »

Un Anglais de notre connaissance fit, à ce propos, la remarque suivante :

— Aoh ! si Mossieu ^{...} il était revenu avec rien dans son poche, le journal il aurait dit qu'il est rentré en Suisse au milieu de ses point d'amis !

Les prétendants de Cécile.

Les Anciens-Bellétriens de Neuchâtel, ayant à leur tête M. Philippe Godet, viennent de commémorer la mort de Mme de Charrière, l'auteur des *Lettres de Lausanne* et des *Lettres neuchâteloises*. Nous ne pouvons mieux faire, pour nous associer à l'hommage rendu à cet aimable auteur, que de reproduire une page de ses œuvres :

.. La rente de nos vingt-six ou trente-huit mille francs, écrit M^{me} de Charrière dans ses lettres de Lausanne, suffit pour nous donner toutes les jouissances que nous désirons ; mais vous voyez qu'on n'épousera pas Cécile pour sa fortune. Il n'a pourtant tenu qu'à moi de la marier... Non, il n'a pas tenu à moi ; je n'aurais pu m'y résoudre, et elle-même n'aurait pas voulu. Il s'agissait d'un jeune ministre, son parent du côté de ma mère, d'un petit homme pâle et maigre, choyé, chassé, caressé par toute sa famille. On le croit, pour quelques mauvais vers, pour quelques froides déclamations, le premier littérateur, le premier génie, le premier orateur de l'Europe.

Nous fûmes chez ses parents, ma fille et moi, il y a environ six semaines. Un jeune lord et son gouverneur, qui sont en pension dans cette maison, passèrent la soirée avec nous. Après le goût, on fit des jeux d'esprit ; on joua à colin-maillard, ensuite au loto. Le jeune Anglais est en homme ce que ma fille est en femme, c'est un aussi joli villageois anglais que Cécile est une belle villageoise du Pays de Vaud. Il ne brilla pas aux jeux d'esprit, mais Cécile eut bien plus d'indulgence pour son mauvais français que pour le fade esprit de son cousin, ou, pour mieux dire, elle ne prit point garde à celui-ci ; elle s'était faite la gouvernante et l'interprète de l'autre. A colin-maillard, vous jugez bien qu'il n'y eut point de comparaison entre leur adresse ; au loto, l'un était économe et attentif, l'autre distrait et magnifique.

Quand il fut question de s'en aller : « Jeannot, dit la mère, tu ramèneras la Cécile ; mais il fait froid, mets ta redingote, boutonne-la bien. » La tante lui apporta des galoches. Pendant qu'il se boutonnait comme un porte-manteau et semblait se préparer pour un voyage de longs cours, le jeune Anglais monte l'escalier quatre à quatre, revient comme un trait avec son chapeau, et offre la main à Cécile. Je ne pus m'empêcher de rire et je dis à mon cousin qu'il pouvait se désemmailloter. Si auparavant son sort auprès de Cécile eût été douteux, ce moment le décidait. Quoiqu'il soit fils unique de riches parents, et qu'il doive hériter de cinq ou six tantes, Cécile n'épousera pas son cousin le ministre ; ce serait Agnès et le corps mort ; mais, au lieu de ressusciter, il pourrait devenir plus mort...
M^{me} DE CHARRIÈRE.

Pas plus savant que « Marquis. »

Un plaideur de la campagne vient de perdre son procès. Furieux, il court après son avocat, au sortir du tribunal, et se répend en récriminations et en reproches :